



## Le 500 points - Règlement

Mise à jour du 26 septembre 2020

ATTENTION : Les modifications sont marquées en bleu

### Principe

- Cette compétition permet aux débutants ou aux joueurs « loisirs » de participer à une compétition reconnue qui réunit des joueurs d'un niveau équivalent. Elle peut, selon les saisons, être présentée en 1<sup>ère</sup> phase, en seconde phase ou 2 fois sur une saison.
- Il n'y a pas de qualification à un tour régional. La compétition n'existe pas à cet échelon.

### Catégories et conditions de participation

- La compétition est ouverte à tous les joueurs ayant juste 500 points sur leur attestation licence pour la phase en cours.
- Elle est ouverte sur inscription aux joueurs de l'Oise titulaires d'une licence traditionnelle ou promotionnelle pour l'année en cours. Une licence promotionnelle restera une licence promotionnelle à l'issue de la compétition.
- Aucune inscription sans numéro de licence ne sera prise en compte.
- Le coût de l'inscription est inscrit dans le courrier de convocation.
- Cette compétition comporte sept tableaux :
  - ✓ Poussins
  - ✓ Benjamins
  - ✓ Minimes
  - ✓ Cadets
  - ✓ Juniors
  - ✓ Séniors
  - ✓ vétérans
- Les tableaux sont mixtes.

### Frais : Inscription et engagement

- Voir la procédure : Compte Clubs

### Déroulement de la compétition

- Dans chaque tableau et en fonction du nombre d'inscrits, le responsable de l'épreuve et le juge-arbitre définissent la meilleure formule pour effectuer un maximum de match dans un créneau n'excédant pas 4 heures. Dans ces conditions, des catégories peuvent fusionner pour ne former qu'un seul tableau.
- Les cadets et minimes seront convoqués le samedi ~~matin~~ **après-midi**. Les Poussins et Benjamins seront convoqués le samedi ~~après-midi~~ **matin**. Les juniors, séniors et vétérans seront convoqués le dimanche matin.

**Afin de garantir la qualité et d'optimiser le déroulement de la compétition, le Comité pourra procéder à des adaptations du règlement.**